

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA RÉOUVERTURE DE L'ÉCOLE PERSHING

Conditions d'ouverture de l'école :

- Les enseignants accueillent leurs élèves volontaires par demi-classe, un jour sur deux, à compter du mardi 12 mai 2020. Groupe 1 : lundi et jeudi / Groupe 2 : mardi et vendredi.
- Les enfants des personnels prioritaires sont accueillis tous les jours.
- En cas d'absence de son enseignant, l'enfant ne pourra pas être accueilli.

Rôle des enseignants : **Les enseignants s'appliquent, autant que possible à...**

- Faire respecter par tous, les mesures de distanciation physique de 1 mètre au minimum (dans les classes, les couloirs, la cour, le préau et les sanitaires).
- Faire appliquer les gestes barrière aux élèves comme aux adultes (se laver les mains, tousser et éternuer dans son coude, utiliser des mouchoirs jetables, ne pas toucher ses camarades).
- Informer et éduquer, le premier jour puis autant que nécessaire, les élèves sur les gestes barrière, le respect de la distanciation physique et toutes les mesures prises dans l'école.
- Veiller à ce que tous les personnels encadrant les élèves portent un masque dans les situations d'encadrement. Exception éventuelle en classe à une distance supérieure à 1,5 m des élèves.
- Veiller à ce que les élèves se lavent les mains (au savon et/ou au gel hydro alcoolique sous contrôle d'un adulte) à l'arrivée à l'école, avant et après le passage aux toilettes, chaque fois que nécessaire et avant de quitter l'école.
- Aérer la classe régulièrement.
- Accueillir les élèves :
 - de 8h20 à 8h45 et pour permettre de réguler les flux, il conviendra de privilégier :
 - de 8h20 à 8h30 : plutôt les élèves de cycle 3 (CM1, CM2) et les fratries
 - de 8h30 à 8h45 : les élèves de cycle 2 (CP, CE1 et CE2) et les fratries
 - de 13h20 à 13h30.
 - Après lavage des mains, les élèves monteront directement dans leur classe.
- Réduire au maximum le brassage des élèves dans les différents lieux de l'école en évitant également les croisements des différents groupes.

Rôle des parents : **Les parents d'élèves s'engagent à...**

- **Garder leur enfant à la maison en cas d'apparition de symptômes évoquant une infection au COVID-19** (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre)
- **Prendre la température de leur enfant le matin et à le garder à la maison si la température dépasse 37,8°.**
- Impliquer et informer leur(s) enfant(s), avant le 11 mai et continuellement, sur les gestes barrière (lavage des mains, tousser et éternuer dans son coude, utiliser des mouchoirs jetables, ne pas toucher ses camarades) et la distanciation physique d'1 mètre.
- Respecter strictement les horaires d'entrée et de sortie de classes, **et accompagner leur enfant jusqu'à la porte de l'école et à s'informer de la présence de l'enseignant de leur enfant**. Pour rappel : en cas d'absence de son enseignant, l'enfant ne pourra pas être accueilli.
- Ne pas entrer dans l'école.
- Respecter les mesures de distanciation physique (1 mètre minimum) et l'éventuel marquage au sol aux abords de l'école.

- Ne pas rester devant l'école une fois que les enfants sont entrés ou sortis pour éviter un engorgement.
- Privilégier une communication avec les enseignants ou le directeur par téléphone, mail.
- Fournir à son enfant son propre paquet de mouchoirs.
- Veiller à ce que son enfant n'apporte aucun jeu de cour coopératif (élastique, billes, cartes, ballon...), ni ne vienne en trottinette.

Procédure applicable lors de la suspicion d'un cas Covid 19 d'un élève :

En cas de symptômes évocateurs, isolement immédiat de l'élève avec un masque dans une pièce dédiée, appel sans délai des parents qui viendront chercher leur enfant.

Règles particulières lors de l'entrée et la sortie des élèves :

En attendant de rentrer dans l'école, les enfants et leurs parents seront invités à former une queue le long du mur extérieur du préau, tout en respectant scrupuleusement les règles de distanciation sociale. À l'ouverture, les enfants entreront un par un, dans le calme, se laveront les mains (au savon ou au gel) et se rendront directement dans leur classe sans aucun regroupement. Les sorties (à partir de 11h30 ou 16h30), légèrement échelonnées (d'abord les grands puis les plus jeunes), se feront sous la conduite des enseignants, jusqu'aux portes d'entrée de l'école.

Règles particulières des récréations durant le temps scolaire :

Les élèves iront en récréation en groupe classe constitué sous la responsabilité de leur enseignant qui veille au respect des gestes barrière, notamment lors du passage aux toilettes. L'espace matérialisé sera divisé de façon à ce que les groupes (2 ou 3 groupes maximum simultanément) ne soient pas en contact.

Règles particulières concernant le matériel scolaire et pédagogique :

Le transfert de matériel pédagogique entre le domicile et l'école sera limité au strict nécessaire, à l'appréciation de l'enseignant. Les élèves doivent venir avec leur matériel de travail (crayons, cahiers, livres). Le prêt de matériel ne sera pas possible.

Respect des règles :

Dans ces circonstances si particulières il est indispensable que tous les élèves observent une discipline stricte concernant les gestes barrière. Aussi **les élèves dans l'incapacité de respecter les gestes barrière ne pourront plus être accueillis à l'école.**

Horaires à respecter :

Il est demandé aux parents de respecter les horaires d'entrée et d'être présents dans la mesure du possible à la sortie des classes.

A partir de 8h45 et 13h30, les retardataires ne seront pas accueillis.

En cas de retard des parents à la sortie de 16h30, les élèves non inscrits à l'étude ne pourront pas être pris en charge par le personnel périscolaire.

Organisation de la cantine et de l'étude (définie par l'autorité municipale)

L'inscription aux temps périscolaires est obligatoire via l'espace citoyen de la Ville de Versailles.

Les élèves qui déjeuneront à la cantine seront pris en charge par les animateurs à 11h30.

Une étude ou une garderie postscolaire sera organisée après 16h30.

Le protocole d'organisation de ce temps périscolaire sera communiqué aux familles par le référent.